



Aix-en-Provence, le 30 septembre 2013

Protocole 2013/2015 : la loi doit être respectée

La Commission exécutive du SNICAC-FO s'est réunie les 26 et 27 septembre 2013.

1) Protocole 2013/2015 : le gouvernement doit maintenant prendre ses responsabilités

Depuis le 4 septembre, les 3 syndicats signataires (FO, CGT et CFDT) attendent la décision du gouvernement qui hésite à cause du refus de signer des syndicats catégoriels des ICNA, SNCTA et UNSA-ICNA.

Au plan légal, la validité du protocole est incontestable car les signataires représentent plus de 50% des personnels.

Le SNICAC attend donc du gouvernement qu'il respecte la loi et qu'il signe le protocole.

Sur l'application du protocole, le SNICAC considère que le SNCTA et l'UNSA-ICNA qui représentent la majorité des ICNA ont leur place dans les GT concernant les ICNA.

2) Avancement de grade 2013 :

Le SNICAC dénonce une nouvelle fois le blocage de ce dossier au niveau de la direction du Budget.

Le SNICAC note que l'arrêté fixant les taux promus/promouvables des corps du ministère des Finances a été, lui, publié dès le mois de juin. Charité bien ordonnée

Les maintes relances de la DGAC envers le Budget ne suffisant manifestement plus, le SNICAC demande au ministère une intervention pour débloquer enfin ce dossier et permettre de traiter l'avancement 2013 lors des CAP prévues cet automne.

3) Europe :

-> Projet SES2+ :

Le SNICAC note avec satisfaction que l'opposition au projet de la Commission européenne gagne du terrain. La récente conférence tenue à Vilnius l'a bien illustré.

Le mouvement de grève du 12 juin à laquelle FO a pris part avec l'ensemble des syndicats de l'ETF a été un succès et a amené le gouvernement à prendre clairement position contre le projet.

Il convient de rester vigilants et mobilisés jusqu'aux élections européennes de mai 2014 qui entraîneront un renouvellement des commissaires.



-> Services centralisés :

Le SNICAC considère que ces projets dont le pilotage a été confié à Eurocontrol doivent être suivis de près car ils pourraient avoir des conséquences sur l'organisation des services annexes (CNS, info aéronautique...) que la Commission européenne (encore elle !) voudrait mettre en concurrence et séparer du reste de la chaîne de sécurité de la navigation aérienne.

Lors du récent CT DGAC, FO a demandé à l'administration de faire régulièrement le point avec les syndicats sur ces dossiers. La DSNA organise une réunion avec les OS le 2 octobre.

-> Plan de performances NA pour 2015/2019 :

Ce dossier qui doit être bouclé pour mi 2014 est stratégique pour la DSNA. Le niveau des redevances qui sera fixé dans ce plan sera déterminant pour le bon fonctionnement de la DGAC durant les prochaines années.

Le SNICAC veillera à ce que les engagements pris par le gouvernement dans le cadre du protocole (hausse des redevances) soient respectés.

**Retrouvez toutes les infos du SNICAC sur le site web :
FODGAC.FR**

